



Dialogue interdisciplinaire autour du droit de la famille et de la parenté

Les 13 et 14 octobre 2014
Amphithéâtre Liard - Sorbonne
17 rue de la Sorbonne – 75005 PARIS

Organisé par : *Hugues FULCHIRON - Anne-Marie LEROYER - Irène THÉRY*

Université Paris 1 (IRJS-Département de droit de la famille et du patrimoine), EHESS, Centre de droit de la famille de Lyon.

Avec l'intervention de :

Jean Hauser, Pierre Murat, Hubert Bosse Platière, Etienne Pataut, Sylvain Bollée, Emmanuel Jeuland, Léna Gannagé, Otto Pfersmann, Michel Troper, Jehanne Sosson, Laurence Brunet, Jean François Kervégan, Emmanuel Picavet, Gabrielle Radica, Sandra Laugier, Marie Gaille, Irène Théry, Danièle Hervieu-Léger, Martine Gross, Jennifer Merchant, Laurent Toulemon, Agnès Fine, Enric Porqueres i Gene, Jêrôme Courduries, Maurice Godelier, Sylvie Steinberg, Caroline Eliacheff

Inscription en ligne sur le site de l'IRJS :
<http://irjs.univ-paris1.fr/>

Manifestation validée au titre de la formation continue des avocats

Argumentaire

Ce colloque interdisciplinaire a pour objet de reprendre les questionnements contemporains relatifs à la famille et à la parenté à la lumière de plusieurs disciplines juridiques, philosophiques, anthropologiques, sociologiques, historiques et de la psychanalyse afin de favoriser une distance critique à leur endroit.

Le droit de la famille avait une certaine cohérence dans le code Napoléon de 1804, fondée sur l'existence d'un modèle matrimonial axé sur la hiérarchie des sexes et l'inégalité des enfants.

Ce modèle s'est progressivement effacé et fait place aujourd'hui à la pluralité des modes de vie à deux et à l'égalité des sexes. L'évolution est connue et se traduit par le recul du modèle unique du mariage et l'émergence de la « conjugalité », pensée comme une forme de vie à deux quelles qu'en soient les modalités. La coexistence du mariage, du pacs et du concubinage est aujourd'hui passée dans les mœurs et a permis de penser également l'ouverture du mariage aux couples de même sexe. Cette révolution du couple, qui a pu être décriée ou louée comme étant le triomphe de l'individualisme, se perçoit aujourd'hui largement dans sa diversité.

Dans le même temps, les mutations de la famille ont aussi touché la filiation et la conception que l'on pouvait avoir de la maternité ou de la paternité. Le droit de la filiation s'est trouvé modifié du fait non seulement de l'évolution des mœurs, et de l'augmentation des naissances hors mariage, mais aussi des progrès de la science et du développement de l'assistance médicale à la procréation. La filiation est ainsi sortie de l'attraction du mariage, l'égalité entre les enfants a été proclamée et la divisibilité de l'établissement des filiations maternelle et paternelle admise. L'évolution se poursuit avec la remise en cause du modèle reposant sur l'hétérosexualité, l'unicité des liens de filiation maternelle et paternelle, ainsi que la dissociation de la filiation de la procréation charnelle.

Ces mutations ouvrent nombre de questionnements sur la façon de concevoir la famille et la parenté. Plus que tout autre domaine du droit, le droit de la famille repose sur une attention et une référence constante à la réalité sociale de la famille, à l'évolution des mœurs, sans toujours procéder de façon méthodique. Deux types d'approches peuvent inviter à cette nécessaire réflexion croisée entre les disciplines.

La première porte sur les concepts. Il s'agit de s'interroger sur l'objet même des discours afférents à la famille et à la parenté. De quoi parle-t-on quand il est question de la famille, du couple, de la parenté, de la maternité, de la paternité, de la filiation ou encore de la parentalité ? La réflexion juridique doit-elle rester étanche à leurs définitions ordinaires, ainsi qu'aux discours savants des disciplines qui sont nombreuses à traiter de la famille et des liens qui la constituent et préserver ainsi sa technicité ? Ou bien doit-elle, comme nous le pensons, engager un débat raisonné avec les autres instances qui s'emploient à la définir ? Alors qu'il est aujourd'hui admis que la famille ne prend plus son origine dans le mariage, que les membres de la famille ne sont pas tous unis par des liens juridiques, comme en atteste la place prise par les beaux-parents notamment, que les droits et interdits, en particulier sexuels, ont évolué, il convient de se demander s'il existe encore non pas des modèles, mais des propriétés invariantes qui permettraient de définir la famille, dans un contexte tant national que global.

La seconde réflexion prolonge et approfondit la précédente et porte sur les normes. Les normes qui gouvernent la famille sont d'origines diverses, tant juridique, que morale, religieuse ou encore pratique. Cette diversité peut créer des phénomènes de conflits ou d'inter-normativité si l'on veut bien avoir une approche normative non positiviste du droit de la famille et il conviendra alors de mieux sérier ces différentes normes. La question du fondement des normes familiales doit être aussi en débat. Elle a ceci de particulier par rapport aux autres branches du droit, qu'elle ne cesse d'être mise en rapport avec la réalité du phénomène familial. Parfois la norme familiale est décrite comme dérivant d'une réalité qui la précède et l'on a vu récemment encore combien cette conception naturaliste de l'émergence de la norme est prégnante quand il s'agit de réfléchir sur l'institution de la filiation, parfois encore les différentes normes modèlent les pratiques et les mœurs. Cette réflexion pourra être suivie d'une analyse plus détaillée des normes qui régissent la famille, afin de comprendre comment sont pensés et construits l'égalité, les rôles, les interdits et les conflits en matière familiale.

L'enjeu de ce colloque pluridisciplinaire serait de clarifier la nature plurielle des arguments qui sont souvent mobilisés dans les débats portant sur la famille, de comprendre ce qu'une discipline comme le droit peut attendre de la sociologie, de l'histoire ou de la psychologie et réciproquement.

1^{ère} partie

Les concepts et leurs usages

09h00

Les concepts traditionnels et leurs changements *Sous la Présidence d'Hugues Fulchiron*

Couple, alliance, conjugalité

Jean Hauser - Le couple et la conjugalité en droit contemporain

Laurent Toulemon - Définition légale/définition « spontanée » : approche démographique des situations de couple

9h00 - 9h40

Evolution générale de la filiation

Pierre Murat : L'évolution de la notion de filiation et de ses modalités d'établissement

Sylvie Steinberg : L'histoire de la filiation à la lumière de l'illégitimité

9h40 - 10h30

Débat et pause

11h00 - 12h00

Irène Théry et Marc Pichard : Filiation et genre

12h00 - 12h30

Adoption et origine

Hubert Bosse Platière et Agnès Fine : Observer l'évolution de la filiation à partir de l'adoption

Débat et déjeuner libre

14h30

Les nouveaux concepts et leur provenance *Sous la présidence d' Irène Théry*

Familles recomposées

Emmanuel Picavet : Les beaux-parents et les limites de l'institutionnalisation des complexes affectifs

14h30 - 15h15

Parenté – Parentalité : Penser le droit de la famille à l'aune des concepts issus des sciences sociales

Jérôme Courduries, Martine Gross, Jehanne Sosson

15h15 - 16h00

Débat et pause

Filiation et engendrement à plusieurs : table ronde

Sylvain Bollée : Le cas français : la filiation à l'épreuve de la GPA et de l'AMP

Laurence Brunet : La notion de maternité en droit comparé

Jennifer Merchant : L'approche américaine de la filiation et de la maternité

16h30 - 17h30

17h30 - 18h00

Débat

2^{ème} partie

Les normes et leurs valeurs

09h00

Pluralité des normes, internormativité et droit de la famille
Sous la Présidence de Jean François Kervégan

9h00 - 09h30

Michel Troper- Débat autour d'une internormativité en droit de la famille

9h30 - 10h00

Marie Gaille – Philosopher sur la famille comme objet de droit : discours critiques et discours normatifs à l'épreuve

10h00 - 10h30

Danièle Hervieu-Léger - Religion et droit de la famille
Les églises chrétiennes dans le débat public relatif aux réformes de la famille

10h30 - 11h00

Sandra Laugier - Le care et le souci de l'égalité : nouvelles approches féministes de la famille

Débat et pause

11h30 - 12h30

Hugues Fulchiron - Léna Gannagé - Etienne Pataut -
Le droit de la famille face à la mobilité des personnes
Conflits de droits et conflits de cultures, droits laïques et droits religieux
Solidarités et migrations familiales

Débat et déjeuner libre

14h00

Penser le changement des normes et des valeurs
Sous la Présidence d'Otto Perfsmann

14h15 - 15h00

Anne-Marie Leroyer, Gabrielle Radica - Dialoguer sur l'égalité

15h00 - 15h40

Enric Porqueres i Gene - Poser les interdits
L'inceste au temps du démariage

Débat et pause

Penser les débats, régler les conflits

16h15- 17h15

Emmanuel Jeuland - Les transformations de la justice familiale
Caroline Eliacheff - La position du psychiatre et du psychanalyste dans le règlement des conflits familiaux
Corinne Ehrenberg - Débat social et normes de droit : sur quelques débats internes aux psychanalystes

17h30- 18h00

Conclusion générale par Maurice Godelier

Liste des intervenants

- > Sylvain BOLLÉE - *Juriste, Professeur - Paris 1*
- > Hubert BOSSE PLATIÈRE - *Juriste, Professeur - Dijon*
- > Laurence BRUNET - *Juriste, Chercheure associée Paris 1*
- > Jérôme COURDURIÉS - *Anthropologue, Maître de conférences Université Toulouse Jean Jaurès*
- > Corinne EHRENBURG - *Psychanalyste*
- > Caroline ELIACHEFF - *Psychiatre, Psychanalyste*
- > Agnès FINE - *Anthropologue, Directrice d'études EHESS*
- > Hugues FULCHIRON - *Juriste, Professeur - Lyon III*
- > Marie GAILLE - *Philosophe - Directrice de recherches CNRS*
- > Léna GANNAGÉ - *Juriste, Professeure - Université Saint Joseph Beyrouth*
- > Maurice GODELIER - *Anthropologue, Directeur d'études EHESS*
- > Martine GROSS - *Sociologue, Ingénieure de recherche CNRS*
- > Jean HAUSER - *Juriste, Professeur émérite - Bordeaux IV*
- > Danièle HERVIEU-LÉGER - *Sociologue, Directrice d'études EHESS*
- > Emmanuel JEULAND - *Juriste, Professeur - Paris 1*
- > Jean-François KERVEGAN - *Philosophe, Professeur - Paris 1*
- > Sandra LAUGIER - *Philosophe, Professeure - Paris 1*
- > Anne-Marie LEROYER - *Juriste, Professeure - Paris 1*
- > Jennifer MERCHANT - *Politologue, Professeure - Paris 2*
- > Pierre MURAT - *Juriste, Professeur - Grenoble*
- > Étienne PATAUT - *Juriste, Professeur - Paris 1*
- > Otto PFERSMANN - *Juriste, Professeur - Paris 1*
- > Emmanuel PICAUVET - *Professeur d'éthique appliquée - Paris 1*
- > Enric PORQUERES I GENE - *Anthropologue, Directeur d'études EHESS*
- > Gabrielle RADICA - *Philosophe - Maître de Conférences - Amiens*
- > Jehanne SOSSON - *Juriste - Professeure - Université Catholique de Louvain*
- > Sylvie STEINBERG - *Historienne, Directrice d'études EHESS*
- > Irène THÉRY - *Sociologue, Directrice d'études EHESS*
- > Laurent TOULEMON - *Démographe, Directeur de recherches INED*
- > Michel TROPER - *Juriste, Professeur - Nanterre*

Informations pratiques

Manifestation validée au titre de la formation continue
des avocats

Inscription en ligne obligatoire à l'adresse suivante :
<http://irjs.univ-paris1.fr/>

Accès en transports en commun :

Métro : Saint-Michel, Odéon, Cluny-la-Sorbonne

RER : Luxembourg, Cluny-la-Sorbonne

Bus : 21, 27, 38, 47, 63, 85, 86, 87

Attention :

Pour vous rendre
à l'Amphithéâtre Liard,
munissez-vous du
programme. Il sera à
présenter à l'entrée.



Contact

INSTITUT DE RECHERCHE JURIDIQUE DE LA SORBONNE

Pour nous rendre visite : 4 rue Valette - 75005 PARIS - 2^e étage

Pour nous écrire : 12 place du Panthéon - 75231 Paris Cedex

Pour nous téléphoner : 01 44 07 78 21